

Communiqué de presse

Avis de dépose des barrières de dégel sur le réseau routier départemental de la Marne

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
SPORT
CULTURE
TOURISME

Châlons-en-Champagne, le lundi 6 février 2017

Au vu des résultats satisfaisants des mesures de portance de chaussée du réseau routier du département de la Marne, la décision a été prise de déposer les barrières de dégel classées à 3,5 tonnes.

De ce fait, à compter du **mardi 7 février 2017 à huit (8) heures**, les barrières de dégel seront levées sur les routes départementales de la Marne **classées à 3,5 tonnes**.

A l'issue de cette levée, **les transports exceptionnels en poids demeureront interdits** sur les routes départementales de la Marne :

- **sur le réseau départemental classé à 3,5 tonnes**, jusqu'au :
 - **mardi 14 février 2017, à 8h00** pour les convois d'un poids total roulant inférieur à 70 tonnes ;
 - **vendredi 17 février 2017, à 8h00** pour les convois d'un poids total roulant égal ou supérieur à 70 tonnes.

L'arrêté permanent du 5 janvier 2009 réglementant la circulation sur les routes départementales de la Marne pendant les périodes de pose des barrières de dégel, ainsi que la carte de classement sont consultables sur le site internet du Conseil Départemental de la Marne.

N° Infos Route : 03 26 69 34 10

Site Internet : www.marne.fr
(Nos services en clic / Infos route)

Contact presse : Jérôme GORGEOT
☎ 03 26 69 81 65